

2D-DOC



Date de facture 20/12/2025
N° de facture 11945023311225

Remise à Zéro 19/01/2026
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.65471390
N° de ligne 07 64 35 09 27

MACK LOUIS MOBILE
M LOUIS MACK
166 CHEMIN DE L'EGALITE
82300 CAUSSADE

Bonjour, voici votre facture du 20 décembre 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 5 janvier 2026		11,99
Vos services fournis par votre opérateur	9,99	11,99
Vos abonnements, forfaits et options	9,99	11,99
Vos communications (du 20/11 au 19/12)	0,00	0,00
Montant de la facture soumis à TVA	9,99	11,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,00
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		9,99

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € ainsi que tout complément sur justification.

Le présent document ne constitue pas une facture au sens fiscal du terme.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150X7Y7N09



Utilisateur de la ligne HAJAR BENSFAOUAN	Numéro de la ligne 07 64 35 09 27	Annexe de la facture 11945023311225
---	--------------------------------------	--

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		9,99	11,99
Vos abonnements, forfaits et options			11,99
Pour le mois à venir (du 20/12 au 19/01)			
· Série spéciale sans engagement 130Go 5G SIM Seule	20,00	19,16	22,99
· Remise Forfait	20,00	-2,50	-3,00
· Economie B.iG	20,00	-6,67	-8,00
Vos communications (du 20/11 au 19/12)			0,00
décomptées de vos forfaits			
· 00:03:37 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 1 unité dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
· 4 Go 829 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

11,99

Détail de votre facture du 20 décembre 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
18/11	128 Mo 788	France	0,000
19/11	1 Mo 028	France	0,000
20/11	58 Mo 642	France	0,000
21/11	249 Ko 015	France	0,000
22/11	278 Ko 113	France	0,000
23/11	333 Ko 093	France	0,000
24/11	1 Mo 914	France	0,000
25/11	732 Ko 306	France	0,000
26/11	282 Ko 672	France	0,000
27/11	10 Mo 240	France	0,000
28/11	423 Ko 655	France	0,000
29/11	458 Mo 825	France	0,000
30/11	265 Ko 228	France	0,000
01/12	531 Mo 525	France	0,000
02/12	1 Go 798	France	0,000
03/12	336 Ko 189	France	0,000
04/12	297 Mo 153	France	0,000
05/12	87 Mo 889	France	0,000
06/12	318 Ko 771	France	0,000
07/12	349 Mo 760	France	0,000
08/12	41 Mo 106	France	0,000
09/12	506 Mo 080	France	0,000
10/12	60 Mo 995	France	0,000
11/12	326 Ko 601	France	0,000
12/12	73 Mo 700	France	0,000
13/12	205 Ko 817	France	0,000
14/12	271 Ko 611	France	0,000
15/12	252 Ko 324	France	0,000
16/12	171 Mo 856	France	0,000
17/12	331 Ko 034	France	0,000
18/12	319 Mo 731	France	0,000
19/12	38 Ko 559	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguetelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguetelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.